

# FICHE MÉMO DIALOGUE SOCIAL ET REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

SEPTEMBRE 2023

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
SPECTACLE  
VIVANT

## SOMMAIRE

- 2 ..... Éléments de définition
- 3 ..... Sites ressources sur le droit social et le spectacle vivant
- 4 ..... Santé au travail : outils et ressources
- 5 ..... Les références désignés au sein du CSE
- 6 ..... Syndicats représentatifs du spectacle vivant

**Comment les représentants des salariés au sein du CSE contribuent-ils à faire vivre le dialogue social et à améliorer les conditions de travail au sein d'une structure culturelle ?  
Quelle posture et quel positionnement adopter selon la situation rencontrée ? Comment définir son rôle et pointer les limites de sa fonction ?**

De nombreuses ressources sont disponibles pour connaître du rôle et des fonctions des membres du CSE, sélection de ressources incontournables et sites ressources.

## ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

### CSE : DÉFINITION ET CADRE DE MISE EN PLACE

#### Ministère du Travail // 28 mars 2023

Le comité social et économique (CSE) est mis en place, selon le cas, au niveau de l'entreprise d'au moins 11 salariés, d'une unité économique et sociale (UES) ou au niveau interentreprises. Des CSE d'établissement et un CSE central d'entreprise sont constitués dans les entreprises d'au moins 50 salariés comportant au moins deux établissements distincts.

→ Voir l'article en ligne

### CSE (COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE) : GUIDE

#### CSE-guide.fr // Site consulté le 14/09/2023

Mis en place par les ordonnances Macron du 22 septembre 2017, dans le cadre de la réforme du Code du travail, le CSE s'est substitué aux délégués du personnel, au comité d'entreprise et au CHSCT depuis le 1er janvier 2020.

Ce guide donne des éléments sur cette nouvelle instance et la mise en place du CSE.

→ Voir le guide

### REPRÉSENTATION DU PERSONNEL ET NÉGOCIATION COLLECTIVE

#### Code du travail numérique

Toutes les informations pour mettre en place un CSE, connaître le rôle d'un délégué syndical, négocier un accord d'entreprise et connaître les négociations annuelles obligatoires.

→ Voir la publication en ligne

### LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

#### Service-Public.fr // Septembre 2022

Le comité social et économique (CSE) est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise. Il doit être mis en place dans les entreprises de plus de 11 salariés. Les membres du CSE sont élus par les salariés de l'entreprise pour une durée maximale de 4 ans. Les compétences, la composition et le fonctionnement du CSE varient selon la taille de l'entreprise.

→ Voir l'article

### LE CSE, MODE D'EMPLOI

#### Liaisons sociales // Juin 2023

Mode d'emploi sur l'instance et son action au quotidien à travers de 3 chapitres : les acteurs du CSE et la manière dont ils exercent leurs missions, le quotidien du CSE, tant son fonctionnement au jour le jour que les réunions de l'instance, les moyens dont dispose le CSE et ses membres.

→ Voir la publication

### SITES D'INFORMATION SUR LE DROIT DU TRAVAIL

#### Ministère du travail

→ <https://travail-emploi.gouv.fr>

#### Site officiel d'information administrative pour les entreprises

→ <https://entreprendre.service-public.fr/>

## LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL

### DÉLÉGUÉ SYNDICAL

Service-public.fr // Septembre 2023

Un syndicat peut créer une section syndicale dans l'entreprise à condition d'avoir au moins 2 adhérents. Le syndicat peut désigner un salarié de l'entreprise pour représenter la section syndicale. Lorsqu'un syndicat est représentatif dans l'entreprise, il désigne un délégué syndical (DS).

→ Voir l'article

### DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

ARTCENA // Mars 2022

Les délégués syndicaux (DS) sont des représentants du personnel désignés par les syndicats représentatifs dans l'entreprise. Ils représentent, face à l'employeur, le syndicat qui les a désignés, et négocient les accords d'entreprise.

→ Voir la publication

## SITES RESSOURCES SUR LE DROIT SOCIAL & LE SPECTACLE VIVANT

### LE SPECTACLE VIVANT : VADÉMÉCUM RÉGLEMENTAIRE

DREETS Auvergne-Rhône-Alpes, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes // Juin 2023

Le spectacle vivant en France est une activité économique majeure, régie par des règles spécifiques dans laquelle interviennent différents acteurs : artistes, techniciens, entreprises, pouvoirs publics.

Il se compose des fiches suivantes :

- Déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles
- Emploi d'artistes
- Emploi d'artistes étrangers
- Emploi d'artistes amateurs
- Emploi d'enfants pour des activités de spectacle
- Achat et vente de spectacles
- Droits d'auteur et droits voisins
- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

→ Télécharger le vadémécum

### LE GUIDE DU SPECTACLE VIVANT

ARTCENA

Guide en ligne sur toutes les problématiques liées au spectacle vivant.

→ Voir le guide en ligne

### LE PRÉCIS JURIDIQUE DU SPECTACLE VIVANT

ARTCENA

Veille juridique et administrative pour les porteurs de projets du spectacle vivant sur toutes les études modèles de contrats, formulaires...

→ Voir la publication en ligne

### LA COLLECTION « DROIT » DES FICHES PRATIQUES

CN D

La collection Droit propose une information juridique organisée en deux grandes rubriques :

- le droit du travail (contrats de travail, droits sociaux, assurance chômage) ;
- la réglementation du spectacle et de l'enseignement de la danse.

→ Voir la collection

### SPECTACLE : PORTAL SPÉCIALISÉ

Pôle Emploi

Portail spécialisé avec toutes les informations juridiques et administratives pour les intermittents du spectacle et les employeurs du spectacle.

→ Voir le site

### ACCÈS AUX TEXTES DE LOIS

Legifrance

→ <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Ministère du travail

→ <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/>

# SANTÉ AU TRAVAIL : OUTILS ET RESSOURCES

Dans les entreprises d'au moins 11 salariés (seuil de mise en place du CSE) et de moins de 50 salariés, la délégation du personnel au CSE a pour mission, outre la présentation des réclamations individuelles et collectives, de contribuer à la promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise. Elle peut, à ce titre, réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel

## COMITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE (CSE) : PRÉOGATIVES EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

### INRS // 2019

Cette brochure apporte des précisions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Elle aborde plus particulièrement les dispositions relatives à la composition du CSE, à ses attributions et moyens en matière de santé et de sécurité au travail. Elle détaille également le fonctionnement du CSE, et en particulier les dispositions applicables à la CSSCT et aux représentants de proximité.

→ Voir la brochure

## ANACT : AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'Anact aide les entreprises privées et les organismes publics à améliorer la qualité de vie et des conditions de travail - en agissant en particulier lors des phases de conception ou de transformation des organisations de travail (fusion, nouveaux process, transition...).

→ <https://www.anact.fr/>

## EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : ARACT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

→ <https://auvergnerhonealpes.aract.fr>

## DREETS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Parmi ses 4 missions principales, sa mission en droit du travail consiste à la mise en œuvre des missions du système d'inspection du travail (information et conseil aux salariés et employeurs sur le droit du travail, contrôle de la législation du travail, médiation des conflits collectifs), mise en œuvre de la politique du travail dans la région, appui et accompagnement du dialogue social...

→ <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>

## INRS – SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Organisme généraliste en santé et sécurité au travail, l'INRS intervient en lien avec les autres acteurs institutionnels de la prévention des risques professionnels. Il propose des outils et des services aux entreprises et aux 18 millions de salariés relevant du régime général de la Sécurité sociale.

→ <https://www.inrs.fr>

## PRÉVENTION SPECTACLE

### Nuits de Fourvière, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant

Site dédié à la prévention des risques professionnels dans le spectacle, il propose des documents et des vidéos pratiques afin d'accompagner la politique de santé des entreprises du spectacle et de favoriser la culture de la prévention.

→ <https://www.prevention-spectacle.fr/>

## PREVITHÈQUE

Site de centralisation des solutions juridiques, techniques et pluridisciplinaires pour la santé et la sécurité au travail.

→ <https://www.previtheque.com>

## RÉSEAU SOUFFRANCE ET TRAVAIL

Au travers de son site, le réseau propose :

- un recueil d'informations utiles, et surtout les guides pratiques pour chaque acteur concerné.
- le magazine, qui contient des articles exclusifs et une revue de presse sur les infos du monde du travail.
- Un annuaire des consultations Souffrance au travail

→ <https://www.souffrance-et-travail.com>

## THALIE SANTÉ

Thalie Santé est un Service de Prévention et de Santé au Travail. Il est principalement dédié aux entreprises et salariés du secteur des Industries Culturelles et Créatives, qu'ils soient permanents, agents, pigistes, intermittents, mannequins, enfants du spectacle, alternants. Il a une compétence exclusive

→ <https://thalie-sante.org>

## LES RÉFÉRENTS DÉSIGNÉS AU SEIN DU CSE

Face à la responsabilité de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail, l'employeur doit s'entourer d'interlocuteurs dédiés à la prévention des risques professionnels et à l'accompagnement des salariés tout au long de leur vie professionnelle dans l'entreprise, ils sont désignés au sein du CSE ou parmi les salariés de l'entreprise.

### LE RÉFÉRENT « SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL »

#### CODE DU TRAVAIL, ARTICLE L4644-1

→ Voir l'article de loi

#### BROCHURE POUR DÉSIGNER LE SALARIÉ COMPÉTENT EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

DREETS AURA // Mai 2022

Les appellations peuvent varier mais depuis le 1er juillet 2012, tout employeur doit désigner au moins un salarié « compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise » (L.4644-1 du Code du travail).

Ce guide a pour objectif d'aider l'employeur à définir les missions et compétences de ce nouvel acteur en prévention des risques professionnels et à désigner la personne la plus adaptée.

→ Voir la brochure

#### SALARIÉ COMPÉTENT : UN APPUI À L'EMPLOYEUR POUR LA GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

INRS // 2019

L'employeur met en œuvre la démarche de prévention dans son entreprise. Il est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés. Il doit s'appuyer sur les compétences des acteurs de la prévention des risques professionnels, et notamment celles du salarié compétent pour la protection et la prévention des risques professionnels (PPRP).

→ Voir la fiche pratique

### LE RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

#### CODE DU TRAVAIL - ARTICLE L2314-1

→ Voir l'article de loi

#### RÉFÉRENTS HARCÈLEMENT SEXUEL : QUELLES MISSIONS ? QUELS STATUTS ?

INRS // Septembre 2022

Pour prévenir et lutter contre les agissements sexistes et les faits de harcèlement sexuel au travail, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a renforcé le cadre juridique en la matière.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, dans certaines circonstances, des référents en la matière doivent être désignés à la fois par les entreprises et par les représentants du personnel.

→ Voir la fiche pratique

## Syndicats de salariés

### FNSAC-CGT

**Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle-Confédération Générale du Travail**

→ [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com)

La fédération regroupe :

**SNAM-CGT (Syndicat National des Artistes Musiciens)**

→ [www.snam-cgt.org](http://www.snam-cgt.org)

**SFA-CGT (Syndicat National des Artistes Interprètes)**

→ [www.sfa-cgt.fr](http://www.sfa-cgt.fr)

**SYNPTAC-CGT (Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles)**

→ [www.synptac-cgt.com](http://www.synptac-cgt.com)

### FCCS-CGE-CGC

**Fédération de la Culture de la Communication et du Spectacle Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres**

→ [www.fccs-cgc.org](http://www.fccs-cgc.org)

La fédération regroupe :

**SNAPS (Syndicat National des Artistes et Professions du Spectacle)**

→ <https://snapsa-cfecgc.fr>

**SAMVA (Syndicat National des Artistes, Musiciens de Variétés et Arrangeurs)**

→ <https://www.samva.info>

### F3C-CFDT

**Fédération de la Communication du Conseil et de la Culture – Confédération Française Démocratique du Travail**

→ <https://f3c.cfdt.fr>

Elle comporte :

**SNAPAC (Syndicat National des Artistes et des Professionnels de l'Animation, du Sport et de la Culture)**

→ [www.snapac-cfdt.fr](http://www.snapac-cfdt.fr)

### FASAP-FO

**Fédération des Syndicats des Arts, du Spectacle, de l'Audiovisuel, de la Presse, de la Communication et du Multimédia - Force Ouvrière**

→ [www.fasap-fo.fr](http://www.fasap-fo.fr)

La fédération regroupe :

**SN3M (Syndicat National des Musiciens)**

→ [www.musiciens-fo.com](http://www.musiciens-fo.com)

**SNLA (Syndicat National Libre des Artistes)**

→ <https://snla-fo.fr/>

### FÉDÉRATION CULTURE CFTC

**Confédération Française des Travailleurs Chrétiens**

→ [www.cffc.fr](http://www.cffc.fr)

### UNSA SPECTACLE ET COMMUNICATION

→ [www.spectcom-uns.org](http://www.spectcom-uns.org)

## Organisations d'employeurs

### LES FORCES MUSICALES

→ [www.lesforcesmusicales.org](http://www.lesforcesmusicales.org)

### FUSICPA/

**Fédération des structures indépendantes de création et production artistiques**

Elle regroupe :

SCC (Syndicat des cirques et compagnies de création)

→ <https://compagnies.org>

SYNAVI (Syndicat national des arts vivants)

→ [www.synavi.org](http://www.synavi.org)

### PRODISS

**Syndicat national des producteurs, diffuseurs et salles de spectacle**

→ [www.prodiss.org](http://www.prodiss.org)

### PROFEDIM

**Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique**

→ [www.profedim.org](http://www.profedim.org)

### SCÈNES

Elle regroupe :

SNDTP (Syndicat national du théâtre privé)

→ [www.theatresprives.com](http://www.theatresprives.com)

CAMULC (Syndicat national des cabarets, music-halls et lieux de création)

→ [www.camulc.org](http://www.camulc.org)

### LA SCÈNE INDÉPENDANTE

→ <https://www.lasceneindependante.org>

### SMA

**Syndicat des Musiques Actuelles**

→ [www.sma-syndicat.org](http://www.sma-syndicat.org)

### SNSP

**Syndicat National des Scènes Publiques**

→ [www.snsps.fr](http://www.snsps.fr)

### SYNDEAC

**Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles**

→ [www.syndeac.org](http://www.syndeac.org)

### SYNPASE

**Syndicat national des Professionnels de l'Audiovisuel, du Spectacle et de l'Évènement**

→ [www.synpase.fr](http://www.synpase.fr)

### FÉDÉRATION NATIONALE DES ARTS DE LA RUE

→ <https://www.federationartsdelarue.org>

## NUMÉROS D'APPEL UTILES

### Renseignements en droit du travail

→ 0 806 000 126

### Cellule d'écoute psychologique et juridique d'Audiens pour les cas de VHSS

→ 01 87 20 30 90

### Cellule d'écoute du secteur des arts et de la culture pour des cas de VHSS

→ <https://alliees.org>

SEPTEMBRE 2023

DIALOGUE SOCIAL ET REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Éditeur : Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant //

Directeur de la publication : Nicolas Riedel // Rédaction & réalisation :

Marie Coste // Création graphique : Valérie Teppe

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue financièrement  
par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

  
PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

 **La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
**SPECTACLE**  
**VIVANT**

33 cours de la Liberté - 69003 Lyon  
04 26 20 55 55

[contact@auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr](mailto:contact@auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr)  
[www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr](http://www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr)

SUIVEZ-NOUS SUR  